

## REPUBLIQUE FRANCAISE

Département	Arrondissement	Canton	Commune
Allier	Moulins	Bourbon l'Archambault	<b>BUXIERES-LES-MINES</b>

## EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

## ARRETE PORTANT PERMIS DE STATIONNEMENT

Le Maire de la commune de BUXIERES-LES-MINES,  
**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2212-2 et L 2213-1 ;  
**VU** le code de la route ;  
**VU** le code de la voirie routière,  
**VU** la demande de Monsieur LEFEVRE Christian d'occupation des 2 emplacements de parking devant le N°43 Rue Gabriel Péri - commune de BUXIERES-LES-MINES, en vue de son déménagement ;

## ARRETE

**Article 1** : Du lundi 19 août à 0 heure au mardi 20 août 18 h 00, Monsieur LEFEVRE Christian est autorisé à occuper les 2 emplacements de parking au niveau du N°43, Rue Gabriel Péri, pour son déménagement.

**Article 2** : des panneaux de signalisation seront mis en place.

**Article 3** : le maire de la commune et le commandant de gendarmerie de Bourbon L'Archambault, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Notification sera faite à l'intéressé.

<b>Date d'affichage</b>
13 août 2024
<b>Acte rendu exécutoire</b>
13 août 2024
<b>Date de mise en ligne sur le site de la commune</b>
13 août 2024
Notifié le 13 août 2024

Fait à Buxières-les-Mines, le 13 août 2024

OLIVIER Brigitte,  
Maire,

